Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUÉ DU 6 NOVEMBRE 2026

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE DOODLE SAS

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE

LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

INITIÉE PAR

DOODLE SAS

PRÉSENTÉE PAR

BANQUE PRESENTATRICE ET GARANTE

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 8 euros par action Lexibook

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visée aux présentes (l'« **Offre** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général (le « **Règlement Général de l'AMF** »).

Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi par Doodle SAS et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du Règlement Général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du Règlement Général de l'AMF, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'Offre en date du 5 novembre 2026, apposé le visa n° 26-387 sur la note d'information établie par Doodle SAS (la « **Note d'Information** »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

AVIS IMPORTANT

Le Communiqué doit être lu conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre.

L'Offre n'est pas et ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée en vertu de la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient donc, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils.

Pour plus d'informations, consultez la Section 2.10 de la Note d'Information (*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*).

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'Actions non présentées par les actionnaires minoritaires de Lexibook – Linguistic Electronic System ne représenterait pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de Lexibook – Linguistic Electronic System, Doodle SAS a l'intention de mettre en œuvre, au plus tard dans le délai de trois (3) mois suivant la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions non présentées à l'Offre en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'Offre par Action (soit 8,00 euros par Action), nette de tous frais.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Doodle SAS ont été déposées auprès de l'AMF le 5 novembre 2026 et complètent la Note d'Information établie par Doodle SAS.

La Note d'Information et les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Doodle SAS sont disponibles sur le site internet de Lexibook – Linguistic Electronic System (www.lexibook.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

Doodle SAS
6, avenue des Andes – Bâtiment 11
91940 Les Ulis

Crédit Industriel et Commercial (CIC)
6, avenue de Provence
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et Euronext Growth Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

AVERTISSEMENT

Le présent Communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce Communiqué, de la Note d'Information, de l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des Actions peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Par conséquent, l'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'une juridiction où l'Offre fait l'objet de restrictions.

Ni le présent Communiqué ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

en vertu du droit financier local. Les porteurs d'Actions situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

En conséquence, les personnes en possession de ce Communiqué sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière.

Doodle SAS décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.